

COMMUNE DE KINDWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Procurations : 2

SEANCE DU 13 AVRIL 2021

Convocation du 06 avril 2021

Début de séance à 19h30 dans la grande salle de la Salle des Fêtes
Sous la présidence de Gérard VOLTZ, Maire

Membres présents :

KERN Marie-Rose, HOFFLER Jean-Marie, RIEFFEL Gaston, adjoints,
DRESCH Véronique – FEHR Jean-Denis – FRIESS Nabor – HENRI Anne – ISENMANN
Laurent – SCHLICK Christine – WAECHTER Jean-Claude – WALDVOGEL Charles

Absents Excusés :

FICHTER Patricia donne procuration à FRIESS Nabor – HALBWACHS Jeannine donne
procuration à DRESCH Véronique – ROLAND Éric

Assistait :

FORLER Rachel – secrétaire de mairie

ORDRE du JOUR

2021-026 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2021

2021-027 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES
2021

2021-028 : SUBVENTIONS 2021

2021-029 : SUBVENTIONS 2021 – ÉCOLE LA MUSE

2021-030 : BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET COMMUNE

2021-031 : BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE RÉGIE PHOTOVOLTAIQUE

2021-032 : CRÉATION D'UN REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL
DISPERSÉ (R.P.I.)

2021-033 : COMMUNICATIONS ET DIVERS

N° 2021-026 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2021

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 25 MARS 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération,

ADOpte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 MARS 2021.

**N° 2021-027 / FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES
LOCALES 2021**

Par délibération n° 2020-025 du 05 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 7,44 %

TFPNB : 29,92 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 20,61 % (soit le taux communal de 2020 : 7,44 % + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DÉCIDE** à l'unanimité,

➔ de varier les taux d'imposition en 2021 en les portant à :

- **Taxe foncière sur le bâti : 20,61 %**
- **Taxe foncière sur le non bâti : 30,37 %**

N° 2021-028 / SUBVENTIONS 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2021 :

➤ Subventions scolaires :

- forfait de 24,00 € par élève domicilié à KINDWILLER participant à un voyage scolaire de plus de 3 jours pour les classes de primaire des enfants fréquentant le RPI ENGWILLER-KINDWILLER-UHRWILLER et du collège jusqu'en troisième dans la limite d'un voyage par an.
- 150 € à la coopérative scolaire de l'école primaire correspondant au coût de l'abonnement internet du 01/01/2021 au 30/04/2021. La fibre a été installé à l'école et la facturation est adressée directement à la mairie.

➤ Association foncière : 783,33 €

➤ Caisse d'assurances d'accidents agricole du Bas-Rhin : 783,33 €

- Fleurissement : participation communale de 0,50 € par géranium pour un maximum de 20 géraniums chez Fleurs SCHNEPP-ROLLER à Pfaffenhoffen – Val de Moder ou CELKA à Neubourg.
- Subventions et aides diverses :
 - Mise à disposition du niveau supérieur de la salle des fêtes aux diverses associations dont le siège est à Kindwiller pour une manifestation publique annuelle à but lucratif moyennant une participation aux frais de fonctionnement de 0,00 € à 200,00 € en fonction de la nature et l'ampleur de l'événement. Le Conseil Municipal statuera au cas par cas.
 - Une participation de 200,00 € est accordée à l'Association socio-culturelle pour couvrir les frais d'assurance et de fonctionnement. Cette association s'engage à assurer bénévolement l'animation des jeunes durant toute l'année calendaire.

N° 2021-029 / SUBVENTION 2021 – LA MUSE

La Muse, établissement d'enseignement artistique spécialisé, est un partenaire de notre commune depuis septembre 2009 au travers de la Communauté de Communes du Val de Moder. Elle a pour but la mission de service public de l'enseignement artistique spécialisé de la musique et de la danse (classique et jazz).

Pour l'année 2021, la Muse sollicite la commune de Kindwiller pour les enfants habitant Kindwiller fréquentant l'association.

Il convient donc de délibéré sur le montant de la subvention pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité**,

- **d'attribuer** une subvention de 150,00 € par enfant jusqu'à ses 16 ans pratiquant un instrument de musique, habitant la commune, à La Muse pour l'année 2021,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes,
- **d'inscrire** les crédits au compte 6574 du budget primitif 2021,
- **de redéfinir** le montant et les conditions d'attribution de cette subvention par année.

N° 2021-030 / BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APRES avoir discuté le Budget Primitif de l'année 2021 chapitre par chapitre et avoir consigné le résultat de ses votes dans la colonne prévue à cet effet :

1) **ARRÊTE** le Budget Primitif de l'exercice 2021 à :

SECTION de FONCTIONNEMENT :

en RECETTES et en DEPENSES à la somme de : **804 965,67 €**

SECTION d'INVESTISSEMENT :

en RECETTES et en DEPENSES à la somme de : **843 161,80 €**

(dont 39 520,00 € de RàR en dépenses)

- 2) **VOTE** le budget et **DÉCIDE** d'affecter un montant de : **294 000,00 €** de la section de fonctionnement à la section d'investissement,
- 3) le montant du produit net à percevoir au titre des deux contributions directes est de **98 232,00 €**, pour assurer l'équilibre du budget a été fixé dans la même séance.

N° 2021-031 / BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE REGIE PHOTOVOLTAIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APRES avoir discuté le Budget Primitif de l'année 2021 chapitre par chapitre et avoir consigné le résultat de ses votes dans la colonne prévue à cet effet :

ARRÊTE ET VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2021 à :

SECTION de FONCTIONNEMENT :

en RECETTES et en DEPENSES à la somme de : **74 209,55 €**

SECTION d'INVESTISSEMENT :

en RECETTES et en DEPENSES à la somme de : **0,00 €**

N° 2021-032 / CRÉATION D'UN REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DISPERSÉ (R.P.I.)

Vu la délibération du 10 juillet 2020, donnant un accord de principe à Monsieur le Maire pour effectuer des consultations auprès des communes voisines pour la mise en place d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal dispersé (R.P.I.),

Vu la réunion du 15 mars 2021, avec la participation de l'inspecteur de la circonscription d'Haguenau Sud, les maires de KINDWILLER, d'UHRWILLER, de ENGWILLER, les directrices des écoles de KINDWILLER, d'UHRWILLER et de ENGWILLER,

Vu l'avis favorable des Maires des trois communes, de l'Inspecteur de la circonscription d'Haguenau Sud et des Directrices des écoles,

Vu le compte-rendu du conseil d'école de KINDWILLER du 23 mars 2021, émettant un avis favorable au projet de R.P.I.,

Vu l'avis favorable de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, pour la prise en charge du transport scolaire,

Considérant l'effectif prévisionnel de 45 élèves de l'école de KINDWILLER pour la rentrée scolaire 2021/2022,

Considérant que le R.P.I. est une solution afin de palier le faible effectif d'élèves par école ou le manque de structure,

Considérant l'effectif prévisionnel de 128 élèves du R.P.I. ENGWILLER – KINDWILLER - UHRWILLER pour la rentrée scolaire 2021/2022, réparti sur 6 classes soit 2 classes par village,

Considérant le maintien en poste des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Considérant l'intérêt d'intégrer le R.P.I. ENGWILLER-KINDWILLER-UHRWILLER, en raison des petits effectifs de classe à niveaux simples ou doubles plus favorables et bénéfiques pour la qualité de l'enseignement.

Après délibération, le Conseil Municipal, **DÉCIDE** à l'unanimité,

☉ D'émettre un avis favorable à la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal dispersé (R.P.I.) ENGWILLER – KINDWILLER - UHRWILLER.

N° 2021-033 / COMMUNICATIONS ET DIVERS

- Elections Départementales et Régionales :
 - Reportées au 20 et 27 juin 2021
 - Délocalisation du bureau de vote, pour des raisons sanitaires dans la grande salle de la salle des Fêtes.
- Aire de jeux : Démarrage des travaux prévus vers mi-avril.
- Evolution du litige impasse du Soleil.
- Recensement dans le village des détériorations des trottoirs et des voiries communales.
- Lotissement rue de la Liberté : le projet est reporté en 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h00